

LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Résolution 251 (2008)¹ La diplomatie des villes

1. La «diplomatie des villes» traduit l'importance croissante de la ville en tant qu'acteur politique majeur sur la scène internationale. Les villes et leurs réseaux s'engagent toujours plus dans des actions visant à instaurer et à consolider la paix dans des territoires distants.

2. La première conférence mondiale sur la diplomatie des villes qui aura pour thème «Le rôle des gouvernements locaux dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la reconstruction après les conflits» et se tiendra du 11 au 13 juin 2008 à La Haye, aux Pays-Bas, témoigne de la portée grandissante de ces activités, dans lesquelles le Congrès du Conseil de l'Europe a joué un rôle pionnier avec notamment le développement des agences de la démocratie locale.

3. Devant cette évolution originale de l'action des villes européennes, le Congrès:

a. demande aux villes de participer aux activités menées dans le cadre de la diplomatie des villes;

b. encourage les villes et leurs associations respectives à coopérer en réseau pour assurer l'efficacité de leurs activités diplomatiques;

c. demande aux villes et à leurs associations respectives de planifier avec soin leurs activités diplomatiques en tenant

compte de la situation sur le terrain et d'attacher la plus grande importance à la connaissance fine du milieu dans lequel elles interviennent;

d. conseille aux villes et à leurs associations respectives d'évaluer leurs activités diplomatiques et les incite à le faire en coopération avec le Congrès, en recourant à ses instruments de suivi ad hoc;

e. s'engage à participer à l'élaboration d'une structure internationale pour faciliter et développer la diplomatie des villes;

f. s'engage à continuer de soutenir les agences de la démocratie locale, le Centre Nord-Sud et l'Alliance municipale pour la paix dans leurs efforts pour recourir à la diplomatie des villes et la développer;

g. s'engage à poursuivre sa coopération pour l'établissement d'un dialogue des villes européennes et arabes, et à mettre en œuvre les conclusions du Forum des villes euro-arabes de Dubaï (10-11 février 2008);

h. s'engage à encourager les organisations et associations jouissant du statut d'observateur auprès du Congrès à développer leurs actions en faveur de la diplomatie des villes;

i. se propose de travailler en étroite collaboration avec les autres organisations internationales pertinentes, gouvernementales et non gouvernementales, pour élaborer une charte de la diplomatie des villes et lancer des projets pilotes appropriés.

1. Discussion et approbation par la Commission permanente de la Chambre des pouvoirs locaux le 13 mars 2008, et adoption par la Commission permanente du Congrès le 14 mars 2008 (voir document CPL(14)12RES, projet de résolution présenté par O. Van Veldhuizen, Pays-Bas (L, GILD)).